

## Conseil Municipal du 15 Septembre 2018

Absents excusés : - Mme C. Julien a donné pouvoir à M. le Maire, A. Freyria.

- M. B. Tissandier : pouvoir à P. Chadirac

- M. M Vergote : pouvoir à R. Ribaud

Après validation du compte-rendu du dernier conseil C. Zevaco est nommée secrétaire de séance. Puis Monsieur le Maire commence à étudier les différents points inscrits à l'ordre du Jour :

### 1° - Désignation des entreprises pour les travaux de mise aux normes (incendie, sécurité, isolation) du bâtiment de la mairie et des salles annexes.

M. le Maire explique que pour bénéficier des différentes aides et plus particulièrement de celle du Contrat Ruralité (notifiée en Août et dont le montant sera de 15 % des travaux) il est nécessaire de commencer les travaux avant la fin de l'année 2018. Il propose donc de mettre au vote le choix des entreprises qui ont répondu aux consultations.

Plusieurs entreprises ont été consultées mais toutes n'ont pas répondu.

Au total : - Pour les peintures, plafonds... ; l'entreprise **Lacombe** est retenue (sans concurrent) à l'unanimité.

- Pour le remplacement des fenêtres de la façade de la salle polyvalente et la pose des portes coupe-feu, l'entreprise **Ganne** est retenue à l'unanimité (pas de concurrent).
- Pour la mise aux normes de la chaufferie deux entreprises ont présenté des devis : celles de M. **Chauvet** et celle de M. **Bellanger** ; le projet de M. **Chauvet** est retenu à la majorité (9 voix Pour ; 2 Abstentions).
- Pour les travaux concernant l'électricité, alarmes... les entreprises **Cros** et **Combabessou** sont en concurrence. Mais l'un des devis est plus précis et semble plus complet quant à la prise en compte des contraintes de mise en sécurité et aux normes, c'est l'entreprise **Combabessou**. Après mise au vote elle obtient : 6 voix Pour et 5 Abstentions.
- Pour le flocage c'est l'entreprise **JBI** qui est retenue à l'unanimité (pas de concurrent)

M. le Maire va donc prendre contact avec les différentes entreprises pour voir celles qui seraient susceptibles de réaliser les travaux au cours du 4 ° trimestre 2018. Cela permettra de « flécher » les travaux les plus urgents et ainsi de répondre à la contrainte d'engagement et de réalisation fixée par le Contrat de Ruralité. La priorité étant la réalisation des travaux concernant la mise aux normes de la chaufferie et ce avant l'hiver.

### 2° - Finalisation de la cession BOBERG.

Madame Boberg a fait une nouvelle proposition concernant l'achat du bien de section cadastré B 290. C'est en effet le Conseil Municipal qui gère cette question puisqu'il n'y a pas d'ayant droits sur cette section. Il est donc possible de vendre la parcelle de section B 290 à Mme Boberg selon sa proposition : moyennant 500 € et la réalisation d'un acte

administratif afin d'éviter les frais notariés et sur la base d'une délibération qui annule la délibération 2018-707 concernant ce sujet.

Le Conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

### **3°- Syndicat des Eaux Meallet-Moussages**

M. le Maire fait d'abord un bref compte-rendu de la situation actuelle et des circonstances qui ont abouti au départ du fontainier devant prendre ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2018. Il faut donc relancer un nouvel appel à candidature pour recruter un nouvel agent, cette fois sur la base d'un emploi à 35H par semaine qui se répartirait ainsi : 29h passé au service du Syndicat des Eaux, 3H pour la mairie de Moussages et 3H pour celle de Meallet.

Cette proposition est mise au vote : Adoptée à l'unanimité.

M.Larèze, fontainier actuel, devrait prendre sa retraite à partir du 30 Septembre. Etant seul en capacité de former le nouvel agent les modalités de contractualisation avec lui pour une « Formation-Assistance à prise de poste » sont à l'étude avec le Syndicat des eaux et la commune de Moussages. Ce contrat ou convention devrait être l'occasion d'établir un état des lieux du réseau existant et de poser les bases d'un report sur plan des installations. Cette démarche devra être menée en parallèle avec la formalisation du contrat d'embauche du nouveau fontainier (convention, contrat temps partiel, mise à disposition...).

Le Conseil approuve cette démarche à l'unanimité.

### **4°- Programme de voirie 2018**

Le programme initialement prévu est remis en cause suite à l'affaissement d'une partie de la route entre la Croix de Lhom et Chabannes. Il y a donc urgence à intervenir alors que le programme concernant Sourzac et Les Aygonies peut être reporté.

Mais un enrochement est nécessaire, en plus du drainage avec mise en place d'une buse sous la voie et son prolongement au-delà du remblais... Un premier devis envoyé par l'entreprise Bergheaud, permet d'estimer le coût prévisionnel des travaux soit 15 886.00 € HT.

Monsieur Le Maire propose de solliciter une aide financière de l'Etat pour cette opération et ce dans le cadre des éventuels reliquats DETR 2018 (il s'agit de fonds n'ayant pas été dépensés en 2018 dans le département alors qu'ils avaient été attribués au nom de la DETR pour cette même année). Une demande sera adressée à Mme Le Sous-Préfet, à cet effet.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **5°- La borne à Incendie de Lavergne**

La borne est défectueuse et présente une fuite importante : le coût est d'environ 1 500 €.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager cette dépense. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **6° Questions diverses.**

- Rencontre de M. le Maire avec Mme le Sous-Préfet et présentation des dossiers et opérations en cours :

- Rampe d'accès à la salle polyvalente pour personnes à mobilité réduite. Le dossier est en cours de lancement après la signature du marché avec l'entreprise BLANC de Mauriac. Cette opération qui a fait l'objet d'une subvention DETR 2017 doit être engagée rapidement, ce qui a été convenu avec l'entreprise qui doit commencer les travaux au début du 4<sup>o</sup> trimestre.
- Rapport de M. Le Commissaire-Enquêteur concernant la révision du zonage d'assainissement : l'enquête a été clôturée le 11 septembre et Monsieur R. GAUDY (Commissaire enquêteur) a communiqué son P.V de Synthèse et remis le registre d'enquête le 15 septembre. Il souligne la forte participation à l'enquête ce qui témoigne de l'intérêt porté par la population à cette question. Son rapport sera remis dans le mois à la commune ce qui permet d'envisager la suite de la démarche. Une fois le choix arrêté (vote du conseil municipal en faveur du zonage assainissement collectif ou individuel) Monsieur le Maire a proposé à Mme Le Sous-Préfet qu'une réunion soit organisée avec tous les services concernés (Sous-Préfecture, DDT, Police de l'eau, Agence Adour-Garonne, Département...) afin d'analyser les conditions et modalités de la suite du projet.
- La situation à la pisciculture de Romanange a été évoquée avec pour objectif la mise en place du groupe de travail, courant octobre suite au renouvellement récent de l'équipe de direction de la DDT.
- Plan Sécheresse pour les Agriculteurs. Monsieur le Maire a remis à Mme Le Sous-Préfet la lettre préparée par les conseillers agriculteurs et les agriculteurs de la commune en vue de signaler les difficultés actuelles de l'activité et les conséquences de la sécheresse au plan local.  
M. Chadirac évoque les effets de la sécheresse estivale de cette année, sécheresse qui perdure et handicape lourdement les agriculteurs. A ce jour le déficit en fourrage à Meallet serait de 32 % et les bons résultats de la récolte du printemps sont d'ores et déjà fortement entamés.
- M. Raymond Chancel évoque l'année 2018, avec le centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale. Pour la cérémonie du 11 Novembre, il propose que les enfants et jeunes adolescents de Meallet puissent chanter l'Hymne National, lors de la Cérémonie de Mémoire, avec l'accord des parents. Pour cela il demande à Mesdames Colette Zevaco et Delphine Flamme de les informer et de les entraîner deux fois lors des vacances de Toussaint.  
A ce propos M. Jean Delcher rappelle qu'il est temps de passer commande d'un nouveau drapeau français. L'association devra fournir les éléments pour l'analyse des moyens et modalités d'une commande.
- M. le Maire rappelle qu'il a été décidé que les sommes reçues au titre de la location du gîte au cours des exercices 2017-2018 seront affectées à son entretien : il est donc décidé de remplacer la moquette dans les chambres, sur les murs du couloir, de repeindre la cuisine et d'aménager la salle de bains avec remplacement de la cabine de douche et du lavabo ; des devis ont été demandés.
- Mme Zevaco demande son point de vue à M. le Maire concernant les compteurs Linky et, la position des communes à la suite du jugement rendu récemment.

Celui-ci répond qu'il n'a pas d'avis sur la question, si ce n'est le caractère quasi-obligatoire de ce changement et le caractère souvent polémique des critiques formulées contre leur installation.

- Mme Zevaco évoque également la mise en place de la fibre optique, qui devrait atteindre Meallet entre 2021 et 2022 et serait installée gratuitement dans le bourg et dans un rayon de 500m autour de celui-ci. Il semblerait que les autres habitants de la commune puissent en bénéficier également, à condition que le maire en fasse la demande très rapidement. M. le Maire répond que dès qu'il aura des informations sur ce point il les fera connaître aux habitants. Mais il semble pour cela nécessaire au préalable que les habitations concernées disposent d'un numéro et d'un nom de rue.

A ce sujet, les différents conseillers évoquent la possibilité d'informer les habitants afin que dans chaque hameau le conseiller le plus proche, engage une démarche de consultation des habitants sur ce thème (soit en leur demandant de donner un nom de rue soit de leur proposer un nom et ensuite le valider). Il s'agirait ainsi de préparer la démarche globale d'appellation et de numérotation des rues, démarche utile au titre à la fois des interventions liées à la sécurité, à la délivrance de soins, aux repérage postal, GPS.... Certains habitants sont déjà bien motivés !

- Dernier point concernant les randonnées motos organisées sur la commune, qui avec celles de fin septembre et octobre sont au nombre de 3 en 2018. Monsieur Le Maire rappelle qu'il a évoqué avec les 3 responsables des clubs motos la volonté de repérer avec eux les itinéraires utilisés pour ces randonnées afin de faciliter l'instruction des dossiers de demande avec la Sous-Préfecture de Saint-Flour, d'améliorer l'information des résidents et de garantir la sécurité de ces manifestations. Il sera ainsi possible de repérer les itinéraires, d'adapter la signalisation aux zones traversées, de veiller au respect des itinéraires, éviter tout risque de débordement... Une réunion avec les organisateurs sera fixée fin octobre début novembre.

La séance est levée à 23H